



MOTO-CROSS - REGLEMENT PARTICULIER 2021-CHAMPIONNAT HAUTS DE FRANCE

CHAMPIONNAT 125cc 2 Temps

ARTICLE 37 : SONT ADMIS :

- Les licenciés INTER
- Les licenciés NJ3 **ayant 13 ans révolus**
- Les licenciés NCO
- L'agrément de la Commission MOTOCROSS est obligatoire.
- Les pilotes hors Ligue **en nombre limité (3) si place disponible**

NE SONT PAS ADMIS :

- Les pilotes du Challenge Promotion Open sauf les 10 Premiers du classement Provisoire (toutes cylindrées confondues), après la 1^{ère} épreuve.
- **Les licences à la journée**
- Les pilotes suivant listing Commission de Motocross.

ARTICLE 38 : PRIX : 280€ au classement de la manche. 80.60.50.40.30.20 x 2 Manches = 560,00€

Un classement Juniors fait en fin 'année

LES 3 PREMIERS DU CLASSEMENT CUMULE ET JUNIORS SERONT RECOMPENSES EN FIN D'ANNEE

CHAMPIONNAT 250 4T

ARTICLE 39 : SONT ADMIS :

- Les licenciés INTER
- Les licenciés NCO
- Les 10 Premiers pilotes du Challenge Promotions Open, après la 1^{ère} épreuve (toutes cylindrées confondues).
- L'agrément de la Commission MOTOCROSS est obligatoire.
- Les pilotes hors Ligue **en nombre limité (3) si place disponible**

NE SONT PAS ADMIS :

- Les pilotes du Challenge Promotion Open sauf les 10 Premiers du classement Provisoire (toutes cylindrées confondues), après la 1^{ère} épreuve.
- **Les licences à la journée**
- Les pilotes suivant listing Commission de Motocross

ARTICLE 40 : PRIX : 280 € au classement de la manche. 80.60.50.40.30.20 X 2 Manches = 560€

LES 3 PREMIERS DU CLASSEMENT CUMULE SERONT RECOMPENSES EN FIN D'ANNEE

CHAMPIONNAT 450

ARTICLE 39 : SONT ADMIS :

- Les licenciés INTER
- Les licenciés NCO
- Les 10 Premiers pilotes du Challenge Promotions Open, après la 1^{ère} épreuve (toutes cylindrées confondues).
- L'agrément de la Commission MOTOCROSS est obligatoire.
- Les pilotes hors Ligue **en nombre limité (3) si place disponible.**

NE SONT PAS ADMIS :

- Les pilotes du Challenge Promotion Open sauf les 10 Premiers du classement Provisoire (toutes cylindrées confondues), après la 1^{ère} épreuve.
- **Les licences à la journée**
- Les pilotes suivant listing Commission de Motocross

ARTICLE 40 : PRIX

400 € au classement de la manche. 100.80.70.60.50.40 X 2 Manches = 800€ Soit un total de 1920€

LES 3 PREMIERS DU CLASSEMENT CUMULE SERONT RECOMPENSES EN FIN D'ANNEE

REGLEMENT COMMUN DU CHAMPIONNAT 125cc 2T / 250 4T /450

ARTICLE 41 : DEROULEMENT DE LA JOURNEE :

- 1 entraînement de 15' par catégorie.
- 1 séance chronométrée qualificative pour le Championnat de 15' ou 20' en fonction du nombre de séries par catégorie (125 / 250 4T / 450)
- Si 2 séries qualificatives dans les catégories (125 / 250 4T /450) : les 20 premiers pilotes de chaque série seront qualifiés pour les 2 manches des championnats de l'après-midi, si l'homologation du circuit le permet. Les autres pilotes (à partir du 21^{ème}) seront sélectionnés pour participer aux manches de Trophée Open de l'après-midi (15' + 1T) avec classement cumulé

ARTICLE 42 : Pilotes participants à un Championnat de France ou d'Europe le jour d'un Championnat de Hauts de France

(Elite, National, Junior, Cadet, Minimes).

Les points marqués en Championnat de France ou d'Europe dans la même catégorie seront comptabilisés en fonction du **nombre** de manches courues en Hauts de France à condition d'avoir participé aux épreuves d'un Championnat de Ligue

ARTICLE 43 : CLASSEMENT

- **Un classement provisoire cumulé sera fait par catégorie 125 /250 4T /450 uniquement sur le Championnat.**
- **Un classement Trophée Open sera fait (pilotes non qualifiés en Championnat)**
- **Les 3 premiers pilotes Championnat 125cc /250 4T /450 et Trophée Open seront récompensés en fin de journée.**

LES PILOTES DES HAUTS DE FRANCE SONT PAYES PAR RAPPORT A LEUR PLACE REELLE AU CHAMPIONNAT DES HDF, APRES AVOIR ENLEVE LE RESULTAT DES PILOTES EXTERIEURS, LES PILOTES EXTERIEURS SONT PAYES A LEUR PLACE REELLE.